

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 42 (1904)  
**Heft:** 49

**Artikel:** Le régent de chez nous  
**Autor:** Roulier, A.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-201712>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

— Oui, monsieur ; madame que voici est ma femme.

— Madame, tous mes hommages... Quel âge avez-vous donc, monsieur ?

— Vingt-et-un ans.

— Et votre union date de... ?

— De trois mois, monsieur.

— Hum !... C'est tout à fait grave, alors ?

— Oh ! oui, monsieur.

— Eh bien, je vous écoute ; exposez-moi votre affaire sans négliger aucun point essentiel.

— Nous sommes très malheureux, voilà !

— Sans doute, on est toujours très malheureux quand on divorce à votre âge, au sortir de la lune de miel... Seulement, si vous ne m'en dites pas davantage, je ne pourrai rien pour vous... Ne pleurez donc pas, mon ami, et faites-moi connaître vos raisons... Il ne s'agit apparemment pas d'infidélités ?...

— Non, monsieur.

— Ni de sévices ?

— Non, non.

— Ah ça ! expliquez-vous !... C'est vous qui demandez le divorce ?

— C'est nous deux.

— Incompatibilité d'humeur ?

— Je ne sais pas bien si c'est ça, mais nous souffrons le martyre sans nous être jamais dit un mot de travers.

— C'est bien extraordinaire !... Dites-moi un peu comment vous avez installé votre nid.

— S'il vous plaît ?

— De quoi se compose votre appartement ?

— Nous avons une cuisine, une salle à manger, un petit salon et une chambre à coucher.

— Passons aux meubles. Dans votre chambre à coucher, ils sont arrangés de quelle façon ?

— A la paroi du fond, une grande armoire à glace ; au milieu de la pièce, une table ronde ; le lavabo entre les deux fenêtres ; à droite de la porte, le lit de ma femme ; à gauche, le mien. C'est tout.

MADAME, qui sort de son mutisme.— Il y a encore un petit guéridon et un tableau de Paul et Virginie, qui est suspendu près du...

L'AVOCAT. — Cela suffit, mes amis, je suis fixé... Votre affaire va très bien ; elle ira mieux encore dans six semaines, quand vous reviendrez me voir... si vous revenez. Mais avant de prendre congé de vous, laissez-moi vous conter une historiette très vraie : J'ai connu une vieille montagnarde du Pays-d'Enhaut qui possédait une douzaine de chèvres. Deux de ces bêtes vivaient en ennemis mortelles ; leurs luttes mettaient le désarroi dans le troupeau et faisaient le désespoir de leur maîtresse. Se débarrasser de ces batailleuses, elle n'y songeait guère, car c'étaient ses meilleures laitières. Que fit alors la bonne femme ? Elle les enferma toutes deux dans une même étable, si étroite qu'elles ne pouvaient se tourner sans se frôler. Au bout de quinze jours de cette existence côte à côte, elles faisaient fort bon ménage, et dès lors on ne vit créatures plus étroitement unies... Croyez-en ma vieille expérience, mes enfants : défaitez-vous tout de suite d'un de vos fils et... tenez-vous au chaud.

V. F.

**Vraies gens d'ici.** — Le Conteure se doit de proclamer bien haut la valeur du livre que M. B. Valtot vient de publier, sous le titre : « **Portes entr'ouvertes ; propos du commissaire Potterat.** » (Rouge et Cie, éditeurs.) C'est une étude sincère, un portrait juste et fortement dessiné de notre caractère vaudois. Plus de ces mots, soi-disant « du crû », qui ne sont là que pour l'amusement du lecteur ignorant de notre véritable vocabulaire. Plus de ces prétendues vaudoiseries, qui ne réussissent qu'à agacer au-delà de toute expression les vrais connaisseurs de notre caractère. Plus de ces Vaudois fabriqués sur commande pour le « Gugus » et ses lecteurs. Nous sommes ici chez nous, au milieu de notre peuple. Monsieur Potterat, nous le connaissons, il

est notre ami ; nous partageons ses peines et ses joies, nous rions, non de lui, mais avec lui ; nous savourons ses propos et ses plaisanteries. Monsieur Potterat est un homme plein de bon sens et de bon cœur, qui n'obéit pas machinalement à sa consigne de commissaire, mais sent et pense en agissant, et volontiers justifie son action par de petites dissertations, en Vaudois raisonnable, qu'il est. Et quand il s'en va accompagné d'un étudiant en théologie, faire la collecte au profit des incurables, c'est un plaisir de l'accompagner, d'apprendre par lui à connaître des gens de toute espèce, et de profiter avec lui des multiples observations qu'on recueille à « guigner » par l'entrebaïlement des portes.

A. F.

**Sauvetage.** — M. R\*\*\* trouve son nouveau cocher dans la cuisine, en train de vider une bouteille de vin, en buvant à même le goulot.

— Eh bien, vous ne vous gênez pas !

— Mais, mossieu, je vas vous dire...

— Que voulez-vous me dire ?...

— Je ne buvais pas, mossieu ; je ne bois jamais. C'est seulement un morceau de bouchon qu'est resté dedans et que je cherchais à ratraper.

L'amusant morceau que voici a paru dans le dernier numéro de l'*Educateur*, son auteur, A. Roulier, est un de nos collaborateurs les plus appréciés.

#### Le régent de chez nous.

En vérité, je vous le dis, Monsieur Vithon Est bien le plus heureux des régents du canton. Cinquante ans. Bedonnant, souriant, quand il passe Devant chez moi, le soir, au sortir de sa classe, Je l'envie et me dis, en tirant mon chapeau : « Que ne suis-je régent aussi dans un hameau ! »

Car il vous faut savoir que, dans notre village, L'instituteur Vithon est un grand personnage. Rien ne se fait sans lui : Jean-Louis, son voisin, Vend-il à son siecle quelque tronc de sapin, C'est Monsieur le régent qui cubera la bille ; David à l'assesseur veut-il placer sa fille, L'instituteur mandé donnera son avis, Et ses sages conseils seront suivis ; Notre laitier Jacob, aux fins de mois, le prie De mettre à jour le grand livre de laiterie. S'agit-il de contrats d'assurance, d'impôt Ou de recensement, il est l'homme qu'il faut : Un régent, n'est-ce pas, mais c'est presque un notaire ! Nul ne sait comme lui remplir un formulaire. Comptable, homme de loi, géomètre-arpenteur, Il est un peu cela, Vithon l'instituteur. Il sait tout, il peut tout. Et même l'on raconte Que de notre boursier il établit les comptes ! (Car, entre nous soit dit — le boursier Jean Favez, Bon enfant comme tout, n'est pas... vous comprenez ?) Songez que le régent est secrétaire encore Du Conseil général ; qu'il dirige « l'Aurore », Chœur d'hommes qu'il fonda pour l'honneur de [Borins] ;

Qu'il est du comité de tir, chante au lutrin, De maint agriculteur doit soigner les abeilles, Et de notre syndic taille, au printemps, les treilles !! Et saluez bien bas le régent de chez nous, Ainsi que nos deux cents paysans le font tous !

Ce n'est pas là d'ailleurs sa seule récompense. Nos gens n'ignorent point le mot : reconnaissance. On sait la lui prouver de diverses façons. Ainsi, quand Jean-Louis maria ses garçons, Il invita Monsieur le régent et sa dame. Un baptême a-t-il lieu ? Bien vite on le réclame, Pour réciter des vers ou chanter son couplet. Le jour de « l'Abbaye », il a droit au banquet, Car seul il sait porter le toast à la patrie... Dans toutes les maisons, quand on fait boucherie, Il dîne tour à tour, durant les mois d'hiver, Et mange du boudin excellent et... pas cher ! Dès qu'avril, dans les prés, sème ses violettes, On apporte à Monsieur les premières fleurettes ; A lui les fruits mûris au soleil de l'été, Et le moût en automne au pressoir dégusté. C'est à qui lui fera la meilleure surprise :

Lorsqu'on a distillé, flacons d'eau-de-cerise, Et quand on fait au four, gros pain bis savoureux. Comme il n'a pas de poule, on lui donne des œufs ; Et lorsque ses semis ont manqué, je présume Que nos bons paysans fournissent les légumes.

\* \* \*

Ce n'est pas tout. Songez aux satisfactions D'ordre moral ! Les chefs des grandes nations Ne sont pas honorés comme Borins l'honore : La classe, en même temps, le respecte et l'adore. Il connaît nos enfants comme un père les siens, Et s'attache aux nouveaux sans quitter les anciens. Il nous a tous instruits, nous parents, et nous sommes, Grâce à lui, devenus des femmes et des hommes...

Il se dit tout cela, sans doute, quand le soir, Il fait sa promenade, ou qu'on le voit s'asseoir Sur quelque banc rustique où l'amitié l'attire, Et c'est ce qui lui met sur la lèvre un sourire. Il se dit tout cela, ce bon Monsieur Vithon... Et c'est le plus heureux des régents du canton.

A. ROULIER.

#### Au cours de retardataires.

La troupe est dans les chambres. Le caporal initie les hommes aux dispositions du nouveau règlement et au fonctionnement du fusil.

Il s'agit du nettoyage.

Depuis un quart d'heure, le caporal s'exerce à exécuter un mouvement, selon les prescriptions réglementaires. Il n'y parvient pas.

— Ma foi, y a pas mèche. C'est pas ma faute, après tout ; moi, j'ai fait mon service avec l'ancien règlement. Y'ont tout ça bouleversé. On peut pas savoir comme ça, tout de suite. C'est pas notre affaire, s'y leu plait de changer à tout moment.

Les uns après les autres, mais sans plus de succès, les hommes essaient le mouvement.

Soudain, entre un officier :

— Alors, qu'est-ce que cela signifie ? C'est ainsi que vous travaillez, ici !

— Estimez, lieutenant, fait le caporal, mais voilà demi-heure qu'on trivouge là après un mouvement. Pas moyen d'arriver.

— Allons donc ; c'est pourtant bien simple. Montrez-moi ce fusil.

D'un ton solennel, l'officier relit, en pesant sur chaque mot, l'article du règlement.

— Vous avez bien compris, n'est-ce pas ?

— Oui, lieutenant, s'écrient tous les soldats.

— Eh bien, voilà comment on procède.

Hélas, pour la pratique, le lieutenant était plus embarrassé encore que le caporal. Impossible d'exécuter le mouvement.

Les soldats sourient, à la dérobée.

— Dis, Félix, toi qui es appareilleu, fait un homme à son voisin, ôte-voi tes souliers et -va-voi dans ce canon ce qui y'a.

E.

#### Les serfs du Pays de Vaud.

Voici le mandat souverain proclamant l'émancipation des serfs dans le Pays de Vaud. C'est un des documents les plus importants et les plus remarquables de notre histoire.

\* \* \*

**Mandat portant Commandement d'affranchir les personnes taillables.**

« L'Advoyer et Conseil de la Ville de Berne, etc., etc.

» Nous avons déjà ci-devant à diverses fois ordonné et commandé que tous ceux qui prétendent avoir droit de taillabilité et main-morté sur les personnes de quelques-uns de nos sujets doivent les affranchir et délivrer de cette condition odieuse dans un pays de liberté comme celui de Suisse, moyennant quelque prix tolérable.

» Cependant, cela ayant été négligé jusqu'ici dans quelques endroits de nos terres, nous avons trouvé à propos et même nécessaire de